

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 28 juin 2017

Présentation de la convention financière annuelle du contrat de ruralité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois

L'État soutient le développement des territoires ruraux : 2,9 M € pour le Ruffécois !

Conclu en décembre 2016 entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois (PETR) et l'État, le premier contrat de ruralité de Charente est entré en vigueur dès le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

Il a pour objet de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer et accélérer des projets concrets au service de ce territoire (37477 ha, 88 communes, 2 EPCI).

À l'instar des contrats de ville, les contrats de ruralité proposent aux territoires ruraux, un cadre adapté à leurs projets, doté d'un fonds d'aide aux investissements qui s'ajoute aux financements de droit commun à destination des collectivités.

Dans le pays du Ruffécois, ce sont ainsi **32 opérations d'investissement** qui sont prêtes à démarrer, pour un total de **8 800 000 € de travaux**. **L'État apporte un soutien financier** à leur réalisation à hauteur de **2 900 000 €** soit un taux moyen de 33 % de co-financement.

Portés par les communes et communautés de communes, également aidées par le département, la région et l'Union Européenne, ces projets intéressent au plus près la vie des habitants. Ils se regroupent pour l'essentiel cette année autour de 3 grandes thématiques :

- **l'accès aux services et aux soins**, avec par exemple, le financement de 2 maisons de santé, 2 opérations de réhabilitation ou de mise aux normes de piscines etc ;
- **la revitalisation des centres bourgs**, avec de nombreux aménagements de bourgs, la réhabilitation d'un bar-restaurant, etc ;
- **la cohésion sociale**, avec notamment l'agrandissement et la mise aux normes d'équipements scolaires (classes, cantines, espaces d'activité).

Chacun des projets inscrits au contrat doit être assorti d'un plan de financement précisant les subventions et les financements qui permettront de le concrétiser. Ces plans financiers sont formalisés dans une convention signée par les différents contributeurs au cours du premier semestre de chaque année.

La convention financière annuelle du contrat de ruralité du PETR du Ruffécois sera signée le vendredi 30 juin 2017 à 17h30, à Vouharte par Pierre N'Gahane, préfet de la Charente et par Isabelle Auricoste-Tonka, en sa qualité de présidente du PETR du pays du Ruffécois.

Vous êtes cordialement conviés à participer à cette séance de signature.